

Volatilité du prix des matières premières et financement des productions animales : quelles réponses des acteurs économiques ?

127

par Monsieur Yves Trégaro

Chef d'Unité¹

FranceAgriMer

1. Les idées exprimées et les arguments avancés ne reflètent pas systématiquement les positions de FranceAgriMer et n'engagent en aucun cas sa responsabilité.

SOMMAIRE DE L'ARTICLE

Introduction

1. La viande et le lait, des produits vivants, fragiles, périssables et non-standardisés

- 1.1. Des produits « vivants », fragiles et périssables
- 1.2. Des produits non-standardisés
- 1.3. Des risques sanitaires et économiques importants

2. État des lieux : coût alimentaire et économie des filières animales

- 2.1. L'importance du coût alimentaire dans le coût de production
- 2.2. La disjonction entre prix des céréales et le prix du porc
- 2.3. La fluctuation du prix du beurre et de la poudre dans l'Union européenne depuis 2006
- 2.4. Une vision instantanée du prix des bovins maigres et finis en France
- 2.5. Une industrie d'aval également fortement impactée par la volatilité des prix des produits agricoles
 - 2.5.1. *Le cas de l'industrie laitière*
 - 2.5.2. *Le cas de l'industrie d'abattage – découpe de viande de porc*
- 2.6. Une culture du marché physique en France et dans l'Union européenne

129

3. Les producteurs et les industriels face à la volatilité des prix

- 3.1. Des organisations de filières très différentes d'une filière à l'autre et d'un pays à l'autre
 - 3.1.1. *Les filières avicoles et veau de boucherie : une logique d'intégration très poussée*
 - 3.1.2. *La filière porcine : un poids très variable de l'intégration*
 - 3.1.3. *La filière laitière : de grands groupes coopératifs en Europe du Nord*
- 3.2. Les relations inter-filières : de la contractualisation au sens de la LMA à l'accord du 15 juin 2011
 - 3.2.1. *La LMA et la contractualisation*
 - 3.2.2. *Les relations inter-filières*
- 3.3. Les autres réflexions menées dans le secteur des productions animales
 - 3.3.1. *Les marchés à terme : le contrat porc charcutier*
 - 3.3.2. *Les marchés à terme : le contrat poudre de lait écrémé de NYSE Euronext*
 - 3.3.3. *Marché à livraison différé sur le marché français*
- 3.4. En aval, des entreprises essaient de se détourner des produits standards pour évoluer vers des produits techniques
- 3.5. Constitution de grands groupes internationaux multi-filières : les global players

Conclusions

Bibliographie

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1

Évolution du prix du porc à la production depuis 1988
dans les trois grands bassins mondiaux de production (Amérique du Nord, Brésil, UE)

Graphique 2

Évolution du prix du beurre depuis 1994 en Océanie et dans l'Union européenne

Graphique 3

Évolution du prix de la poudre de lait écrémé depuis 1994 en Océanie et dans l'Union européenne

130

Graphique 4

Évolution des prix du broutard maigre charolais et du jeune bovin fini (R3) depuis 1980 en France

Graphique 5

Évolution du prix du lait payé aux producteurs en France et en Allemagne depuis 2005

Graphique 6

Les principaux groupes industriels du secteur des viandes dans le monde

INTRODUCTION

La réforme de 1992, initiée par le Commissaire européen Ray Mac Sharry, a marqué un tournant décisif dans l'histoire de la Politique agricole commune avec, notamment, une baisse de 30 % du prix garanti des céréales, partiellement compensée par des aides directes. Elle a entraîné une réduction de l'écart entre les prix des céréales dans l'Union européenne et sur le marché mondial, alors que l'industrie de l'alimentation animale devait faire face, depuis les années soixante-dix, à des hausses du prix des matières premières la conduisant à accroître ses achats de produits de substitution des céréales (PSC²) et à développer des outils de formulation pour optimiser le coût des rations. De ce fait, la baisse du prix des céréales s'est traduite par une nette augmentation de leur taux d'incorporation dans l'aliment du bétail³, mais aussi par une moindre prise en considération par les fabricants du caractère potentiellement volatil des principales matières utilisées.

Dans le secteur laitier, les prix du lait et des produits industriels (beurre et poudre) ont relativement peu fluctué jusqu'en 2007 car la Commission pouvait encadrer leur évolution grâce aux outils de régulation⁴ offerts par l'Organisation commune du marché (OCM lait). Mais, depuis, les variations des prix des céréales, du beurre et de la poudre de lait sont nettement plus prononcées en raison de la concomitance de facteurs favorables ou défavorables. Les industriels, coopératifs ou privés, de l'alimentation animale, les intégrateurs de veaux de boucherie, de volailles et de poules pondeuses et les producteurs de porcs ou de volailles indépendants doivent donc s'adapter. Le prix des matières premières composant les aliments est redevenu un sujet majeur de préoccupations et ils doivent s'interroger sur leurs stratégies d'achats et d'arbitrages.

Depuis 2007, les options choisies par les acteurs des filières animales – éleveurs, producteurs de lait, abatteurs, laiteries, industriels de deuxième transformation – ont pu mettre leur trésorerie à rude épreuve, voire mettre à mal la viabilité économique de leurs structures sur le court ou le moyen terme. Dans ce contexte, quelles sont les réponses envisageables pour financer la mise en œuvre

des productions animales au stade de l'exploitation et / ou de leur transformation par l'industriel ?

Le terme de financiarisation des marchés ne recouvre pas la même notion en productions animales et végétales. En lait ou viandes, celle-ci repose pour l'essentiel sur des besoins de trésorerie. Contrairement aux filières céréalères et oléo-protéagineuses, les acteurs économiques des filières animales utilisent peu les marchés à terme, voire les produits financiers composites – même si quelques outils existent en Amérique du Nord et en Europe.

1. LA VIANDE ET LE LAIT, DES PRODUITS VIVANTS, FRAGILES, PÉRISSABLES ET NON-STANDARDISÉS

1.1. Des produits « vivants », fragiles et périssables

À la différence des produits végétaux, la viande et le lait sont des produits « vivants », fragiles et périssables. Après la traite, le lait doit être conservé dans un tank réfrigéré, puis rapidement transformé sur place ou collecté dans les 48 heures pour être valorisé par l'industrie. Il existe ainsi une relation privilégiée – plus ou moins formalisée – entre le producteur et son collecteur qui peut se matérialiser par un contrat. En viande, la température des carcasses doit être rapidement abaissée après l'abattage des animaux afin d'assurer leur bonne conservation, puis celles-ci sont stockées en frigos avant d'être expédiées en l'état ou découpées pour la commercialisation⁵.

Lorsque l'industrie laitière européenne se trouve face à des excédents ponctuels (conditions climatiques favorables, fin de campagne offrant des opportunités de production, prix du lait élevé, ...) ou structurels (lait de week-end, collecte supérieure aux capacités de traitement, perte de débouchés), les collecteurs doivent les transformer rapidement en deux produits stables et stockables : le beurre et la poudre de lait écrémée ou grasse. En raison de la forte saisonnalité de la collecte ouest-européenne, l'Union européenne soutient le stockage privé de poudre et de beurre (retrait de court terme) afin de faciliter l'équilibre offre – demande tout au long de l'année.

Elle peut aussi mettre en œuvre des mesures d'intervention (beurre et poudre de lait) en cas d'excédents structurels. En viandes, les industriels congèlent des carcasses ou des pièces de découpe lorsque l'offre est supérieure à la demande. Mais, pour des raisons techniques, ils doivent utiliser les viandes de porc ou de volailles dans les six mois qui suivent. La viande de bœuf peut, elle, rester stockée durant plusieurs années : néanmoins, une conservation à – 20 °C risque d'entraîner une « cuisson » en surface qui en réduit l'utilisation à la fabrication de produits transformés comme le *corned beef*⁶. Autrement dit, cette transformation du lait et des viandes se traduit généralement par une perte de valeur marchande : d'où le versement d'une aide communautaire pour en assurer l'intérêt (stockage privé) ou la prise en charge (intervention publique).

Dans le cas des produits laitiers, le différentiel de valorisation du beurre et de la poudre est établi par rapport à la fabrication de produits frais (lait de consommation, produits ultra-frais), de fromages, voire de lait UHT. Le marché européen étant excédentaire, les poudres de lait écrémées ou grasses standard sont en grande partie exportées sur le marché international

131

2. Corn gluten feed, manioc, drèches de brasserie, pulpe et mélasse de betterave, tourteaux de soja, tournesol ou colza, etc. Les PSC importés par l'Union européenne étaient en grande partie produits aux États-Unis, au Brésil, en Argentine et en Thaïlande.

3. En 1992, en France, le taux d'incorporation de céréales dans les aliments pour animaux – c'est-à-dire la quantité de céréales incorporées pour obtenir 100 kg d'aliment fini – était de 30 %. Ce pourcentage a atteint 40 % en 1996 et 50 % en 2011.

4. Quota laitier, stockage privé, intervention publique, aide à l'incorporation de beurre dans les pâtisseries et glaces, aide à l'incorporation de poudre de lait dans les aliments du bétail, etc.

5. Les viandes peuvent être commercialisées sous forme de pièces destinées aux grandes et moyennes surfaces (GMS), à la restauration, aux industries de deuxième transformation ou fabriquant des aliments pour les animaux de compagnie (pet-food). En consommation humaine, il s'agit de muscles généralement sous vide prêt à être découpés (PAD) ou de viande présentée en portion consommateur dans des barquettes ou des caissettes, dite unité de vente consommateur industriel (UVCI).

6. La Commission européenne a pu soutenir de telles opérations : crise de l'ESB (maladie de la vache folle) en 1996 et 2001 dans le secteur de la viande bovine via l'intervention publique ou en 1993-1994, 1998-1999, 2002, 2004, 2007 et 2011 dans le secteur de la viande porcine via le stockage privé.

La métamorphose du secteur des productions animales

Depuis une dizaine d'années, le secteur des productions animales a connu de profondes mutations.

- Même si ses exportations sont stabilisées depuis 2007, le Brésil est devenu un acteur incontournable du commerce des viandes, avec 5,5 millions de tonnes (Mt) exportées par an, soit 20 % des échanges mondiaux.
- La Russie a initié une politique de relance de ses productions animales afin de réduire sa dépendance vis-à-vis des grands pays exportateurs (Argentine, Australie, Brésil, États-Unis, UE, Nouvelle-Zélande). Celle-ci s'appuie sur des contingents d'importation (porc, volailles et bovin) et, d'autre part, un soutien aux investissements.
- La Chine, et plus largement l'Asie ont fortement accru leurs approvisionnements sur le marché international en viandes et abats.
- La Commission européenne intervient moins sur le marché communautaire. Elle utilise peu les mesures d'intervention : en viandes, les restitutions ont été divisées par cinq depuis 1995, passant de 1,8 million de tonnes en 1995 / 1996 à moins de 400 000 tonnes en 2010 / 2011. Il en va de même pour les mesures de retrait (stockage privé et intervention publique). Concernant les produits laitiers, elle a mis fin au milieu des années deux mille à l'octroi des aides au lait écrémé pour fabriquer de la caséine et de caséinates, mais aussi au lait écrémé et écrémé en poudre destiné à l'alimentation animale et au beurre pâtisseries – glacier. Elle a confirmé que le régime des quotas laitiers prendrait fin le 1^{er} avril 2015 et engagé une hausse progressive de la quantité maximale garantie : + 2 % sur la campagne 2008 / 2009, puis + 1 % par an de 2009 / 2010 à 2014 / 2015 afin de permettre une sortie « en douceur ».
- Le marché des matières premières (céréales, soja) nécessaires à la fabrication des aliments du bétail – qui représentent environ 60 % du coût de production d'un porc ou d'un poulet – a connu des tensions en 2007 / 2008, puis en 2010 / 2011. Les causes en sont diverses : sécheresses en Russie et dans l'UE, mauvaise allocation des stocks mondiaux, croissance des utilisations non-alimentaires, stocks anormalement bas, etc.
- La crise financière et économique de l'été 2008 a eu raison de la croissance soutenue de la demande mondiale en lait et en viandes. La réduction marquée de la demande a provoqué la chute des cours internationaux : entre juin et décembre 2008, la baisse a atteint de 30 à 50 % pour le beurre, 50 % pour la poudre de lait et 30 % pour le poulet entier congelé.
- La mise en œuvre des accords du GATT et bilatéraux a favorisé la libéralisation des échanges internationaux.
- Enfin, de grands groupes internationaux, les *global players*, qui raisonnent leurs orientations stratégiques au niveau mondial se sont constitués. Les premiers sont apparus aux États-Unis, puis au Brésil. D'autres, surtout avicoles et porcins et la plupart intégrés, ont ensuite émergé en Chine (Shineway / Shuanghui, Nanjing Yurung Foods), en Thaïlande (CFP, Betagro) et en Russie (Cherkizovo, Miratorg).

et généralement valorisées à un prix proche ou inférieur de celui du marché communautaire. La Commission a régulièrement soutenu ces exportations à l'aide de restitutions ⁷, mais des situations exceptionnelles comme en 2007 / 2008 et 2010 / 2012 ont parfois permis leur bonne valorisation commerciale. Dans le cas des viandes, l'aide

versée par la Commission aux industriels couvre les frais de congélation, le coût du stockage (frais et assurance) et la perte de valeur marchande. Comme en lait, l'Union européenne étant auto-suffisante et disposant d'une protection apparente ⁸ élevée à ses frontières, ces viandes (porc, bovin) sont, pour l'essentiel, exportées sur les pays

tiers : souvent avec l'aide de restitutions couvrant le différentiel de prix entre marchés intérieur et international. Toutefois, les industriels peuvent décider de congeler des pièces plutôt que des carcasses, pariant sur une hausse du prix des pièces entre le moment où la viande est congelée et celui où elle sera vendue. Mais cela implique que le différentiel soit suffisant pour couvrir toutes les charges inhérentes à la congélation et au stockage ⁹.

1.2. Des produits non-standardisés

Plus que le lait, les produits carnés ne sont pas standards. Rien n'est plus hétérogène qu'une carcasse de bovin et un grand nombre d'informations est nécessaire pour la caractériser : âge, sexe, castré ou non castré, vache ou génisse, race, poids, état d'engraissement, conformation. En dépit des évolutions techniques – telle l'obligation, depuis le 30 juin 2012, d'utiliser des machines à classer comme aide à la décision dans les abattoirs français traitant chaque année plus de 3 000 tonnes de bovins âgés de plus de 8 mois ¹⁰ – l'appréciation de la carcasse effectuée à l'estime reste de la compétence d'un technicien. Malgré sa subjectivité, l'opération détermine la valeur marchande de la carcasse ou le prix au kilo perçu par l'éleveur. Pour les ovins, les techniques de classement s'apparentent à celle des bovins. Le secteur avicole, lui, est en retard par rapport à celui du porc en matière d'appréciation de la valeur marchande de la carcasse car le prix y reste fixé au kilogramme. Dans le secteur porcin, les animaux sont classés selon l'estimation du taux de viande dans la carcasse (TVM ¹¹) effectuée avec des outils agréés par le ministère français de l'Agriculture et

7. Celles-ci ont été périodiquement ajustées de la mise en place des accords du GATT jusqu'au 15 juin 2007. Puis, elles ont été temporairement réintroduites entre le 24 janvier et le 20 novembre 2009.

8. La faiblesse des importations peut résulter de droits de douane dissuasifs, mais aussi de contraintes sanitaires qui limitent le nombre de pays potentiellement exportateurs.

9. Cette pratique peut être observée dans le cas de la longe de porc moins consommée en hiver qu'en été et dont le prix peut varier fortement entre les deux.

10. Accord interprofessionnel du 12 juillet 2010 sur le classement, le marquage, la pesée et la présentation des carcasses de bovins de plus de huit mois, ainsi que la circulation des informations d'abattage (Interbev).

11. TVM : taux de viande maigre, c'est-à-dire estimation de la quantité de viande présente dans la carcasse.

la Commission européenne. Les accords conclus au sein des interprofessions régionales comme Uniporc Ouest, Inpaq ou Ipal régissent les grilles de paiement entre producteurs et abatteurs. La rémunération de la plus-value « *qualité* » est déterminée par rapport au prix de base (56 % de TVM). Il existe des variations en fonction des spécificités comme, par exemple, dans le Sud-Ouest où les porcs lourds et plus gras sont recherchés par l'industrie de la salaison sèche (jambon de Bayonne). De plus en plus, les industriels traitant des volumes importants s'équipent d'outils capables d'évaluer les potentialités de chaque pièce de la carcasse (système de visionique) afin de mieux les valoriser. Au stade de la découpe, d'autres paramètres comme le pH de la viande ou l'épaisseur de gras de surface sont intégrés dans l'évaluation des pièces et leur tri.

Par ailleurs, les échanges internationaux, y compris intra-européens, s'effectuent désormais essentiellement sous forme de pièces et non plus de carcasses. Les organisations professionnelles et les industriels ont donc développé des catalogues offrant une large gamme de découpe et de présentation. Les produits commercialisés sont réalisés à façon, selon les exigences du client. La capacité à différencier les pièces constitue ainsi une composante essentielle de la relation commerciale.

En lait, les producteurs et les industriels français ont mis en place depuis 1969 des grilles de paiement à la qualité¹². Des accords régionaux au sein des Centres régionaux interprofessionnels de l'économie laitière (CRIEL) définissent primes et pénalités à partir de critères physico-chimiques (teneur en matières grasses et protéiques, point de congélation, lipolyse), bactériologiques (teneur en germes totaux, en cellules somatiques) et d'aptitude fromagère (présence d'inhibiteur, teneur en spores butyriques)¹³. Aujourd'hui, seules quelques utilisations particulières, comme la fabrication de fromages au lait cru ou de poudre de lait infantile, exigent un niveau sanitaire élevé justifiant une différenciation. Le lait, une fois caractérisé chez le producteur, peut être mélangé : autrement dit, la collecte peut être mutualisée entre industriels afin d'en

réduire le coût. Enfin, les produits issus de la transformation, comme le beurre et la poudre grasse ou écrémée, peuvent aussi être qualifiés par des caractéristiques techniques. D'une manière générale, les standards commerciaux et les modes de rémunération à la qualité sont classiquement utilisés par l'industrie laitière.

1.3. Des risques sanitaires et économiques importants

D'importantes épizooties apparaissent régulièrement dans le monde, telles la peste porcine classique en Europe du Nord en 1996, l'influenza aviaire en Asie en 2003 ou le PRRS¹⁴ en Chine en 2007. Ces événements sanitaires peuvent avoir d'importantes conséquences sur les disponibilités des pays en raison des abattages sanitaires, mais aussi sur les échanges internationaux. Les pays importateurs prennent souvent des mesures de protection dès la déclaration des foyers ou dès qu'ils constatent des pratiques sanitaires non-conformes aux standards internationaux ou nationaux, comme le défaut de traçabilité des bovins ou l'utilisation de substances prohibées. Ils ferment leurs frontières aux pays ayant un statut sanitaire jugé insuffisant. La suspension des exportations brésiliennes de viande bovine vers l'Union européenne en 2008 ou, à l'inverse, la forte demande de viande et d'abats de porc par la Chine fin 2011 ont ainsi eu un impact important sur les prix constatés dans les zones touchées par la modification de l'équilibre offre – demande.

De même, des décisions d'ordre politique, telle la mise en place par la Russie en 2003 de contingents d'importation de viandes bovine, porcine et avicoles, les restrictions à l'exportation instaurées par l'Argentine en 2010 ou l'ouverture du marché turc à l'importation de bovins vivants européens, peuvent avoir des conséquences plus ou moins importantes et durables sur l'évolution des prix constatés dans les pays directement ou indirectement concernés.

Ainsi, les prix des animaux vivants et des pièces connaissent parfois des évolutions erratiques, résultant d'événements sanitaires ou politiques impossibles à prévoir et dont l'impact est difficile à évaluer au moment de leur survenue.

2. ÉTAT DES LIEUX : COÛT ALIMENTAIRE ET ÉCONOMIE DES FILIÈRES ANIMALES

2.1. L'importance du coût alimentaire dans le coût de production

La proportion de céréales dans les rations varie selon les espèces. L'impact de la variabilité du prix des matières premières sur le coût de production est relativement peu important pour le jeune bovin, mais nettement plus fort pour le porc et la volaille.

- En viande porcine et avicoles, le coût alimentaire constitue le premier poste de charges. Quelle que soit la région, il représente plus de 45 % du coût de production. Mais le pourcentage est nettement supérieur au Brésil, où les coûts de main-d'œuvre et de bâtiments sont plus faibles que dans l'Union européenne. Dans le contexte de flambée des prix des matières premières de 2008, il a pu dépasser les 70 % au Brésil contre 55 à 65 % dans l'Union européenne. De fait, le coût de production d'un porc charcutier ou d'un poulet en Amérique du Sud – inférieur à 30 % à celui constaté dans la Communauté – est très sensible à l'évolution du prix du soja et des céréales¹⁵. En Europe, le coût des céréales représente approximativement le quart du coût total de production, pour 50 % de céréales dans l'aliment porc ou volaille.
- En viande bovine, la part du coût du concentré¹⁶ dans le coût total de

12. Loi N° 69-10 du 3 janvier 1969, dite Loi *Godefroy*, relative à l'institution du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité et décret d'application n° 70-1 056 du 16 novembre 1970. Ces textes ne prévoyaient pas de payer le lait selon des critères technologiques, telle l'aptitude fromagère.

13. Cf. JORF n° 0155 du 6 juillet 2011 page 11758 : avis relatif aux méthodes d'analyse agréées pour une utilisation dans le cadre du paiement du lait de vache et de chèvre en fonction de sa composition et de sa qualité hygiénique et sanitaire.

14. Porcine reproductive and respiratory syndrome.

15. En première approximation, on peut considérer qu'une ration est constituée de 30 % de soja et de 70 % de maïs.

16. Les concentrés sont des aliments caractérisés par des teneurs élevées en énergie et / ou en protéines. Ils sont distribués aux animaux en complément du fourrage qui constitue l'essentiel de la ration des ruminants.

>>> Encadré 2

La régulation des marchés avicoles : un cycle biologique court, une filière intégrée

Dans le secteur de la volaille, l'équilibre offre – demande s'ajuste sur un court laps de temps – en général quelques semaines – en raison d'un cycle de production particulièrement court de 28 jours (poulet léger, dit grand export destiné au marché du Proche et du Moyen-Orient ou à la Russie) à environ 80 jours (souche à croissance lente utilisée pour le poulet Label Rouge ou bio).

De plus, les centres de décision étant concentrés entre les mains de quelques intégrateurs (organisation de production très répandue dans le secteur des productions avicoles), les effets sur les mises en place peuvent être rapides et importants. Le coût de production et le prix de vente peuvent être établis sur une période courte, le temps d'une bande, en fonction du prix des matières premières. Pour cette raison et à la différence du secteur porcin, il n'existe pas de cycle de prix ou de production dans le cas du poulet.

production est difficile à évaluer. Elle est très variable du fait de la grande diversité des systèmes d'élevage (herbe / ensilage de maïs, intensif / extensif), notamment en France. Elle dépend également de la nature de la production. Les vaches laitières et allaitantes sont surtout nourries de fourrages (herbe, luzerne, cultures dérobées ou ensilage de maïs), alors que les jeunes bovins consomment de l'ensilage de maïs et du concentré : leur coût de production est donc plus sensible à l'évolution du prix des matières premières. Dans une approche sommaire, la part de l'aliment dans le coût de production de bovins mâles maigres destinés à l'engraissement (brouards) est de l'ordre de 20 % et le coût des céréales ne compte que pour 5 % du coût total de production (20 % de céréales dans la ration d'un jeune bovin). En effet, les céréales et les concentrés ne représentent respectivement que 20 % de la ration, loin derrière l'ensilage de maïs.

- En veau de boucherie, les intégrateurs fournissent aux engraisseurs un aliment 1^{er} âge riche en poudre de lait. Puis, la teneur en composants laitiers tend à s'estomper en s'approchant de l'âge d'abattage, c'est-à-dire huit mois. Sur l'ensemble de la période de croissance du veau, la proportion moyenne de poudre de lait ou de produits dérivés du lait dans l'aliment d'allaitement (poudres de lactosérum, de babeurre, ...) est estimée à 30 %. Le coût alimentaire, qui représente 60 % du coût total de pro-

duction, est donc largement déterminé par le prix de la poudre et des composants du lait. La suppression des aides communautaires à l'écoulement de la matière grasse et protéique du lait, ainsi que la forte fluctuation du prix de la poudre de lait et du lactosérum depuis 2006 – en hausse structurelle du fait d'une forte demande asiatique pour la fabrication de lait infantile – ont conduit les fabricants d'aliments à utiliser des « *lacto-remplaceurs* » (amidon, huile de coprah, tourteaux, ...).

2.2. La disjonction entre prix des céréales et le prix du porc

En Europe, les disponibilités en céréales – qui dépendent du niveau de récoltes – ont connu une évolution plus ou moins cyclique. À l'origine spéculative, la production porcine fluctuait en fonction des stocks et du prix des céréales : une bonne récolte et un prix bas favorisaient l'augmentation des mises en place de porcs à l'engraissement et inversement. L'alternance relativement régulière de ces deux situations a été à l'origine de l'établissement du cycle du porc qui durait environ trois ans. Aujourd'hui, l'éleveur spéculateur a disparu et laissé place à l'éleveur entrepreneur. La rationalisation de la production a fait disparaître le caractère spéculatif, mais, pour autant, le cycle du porc – dont les fondements reposent désormais sur la succession de phases d'investissements (prix élevé) et d'arrêts d'activité (prix bas) – a subsisté. Autrement dit, le prix du

porc résulte de la facilité ou de la difficulté de l'équilibre instantané entre l'offre et la demande (consommation européenne et exportations vers les pays tiers), alors que la production (durée de gestation de quatre mois et d'engraissement de six mois) ne peut s'ajuster que sur le moyen terme (environ un an et demi à deux ans). Cette caractéristique est commune aux trois grands bassins de production : Amérique du Nord, Brésil et Union européenne. Sur les vingt dernières années, l'amplitude de variation des prix lissés sur douze mois a représenté jusqu'à 30 %, voire 40 % du prix moyen sur la durée d'un cycle (*Graphique 1*).

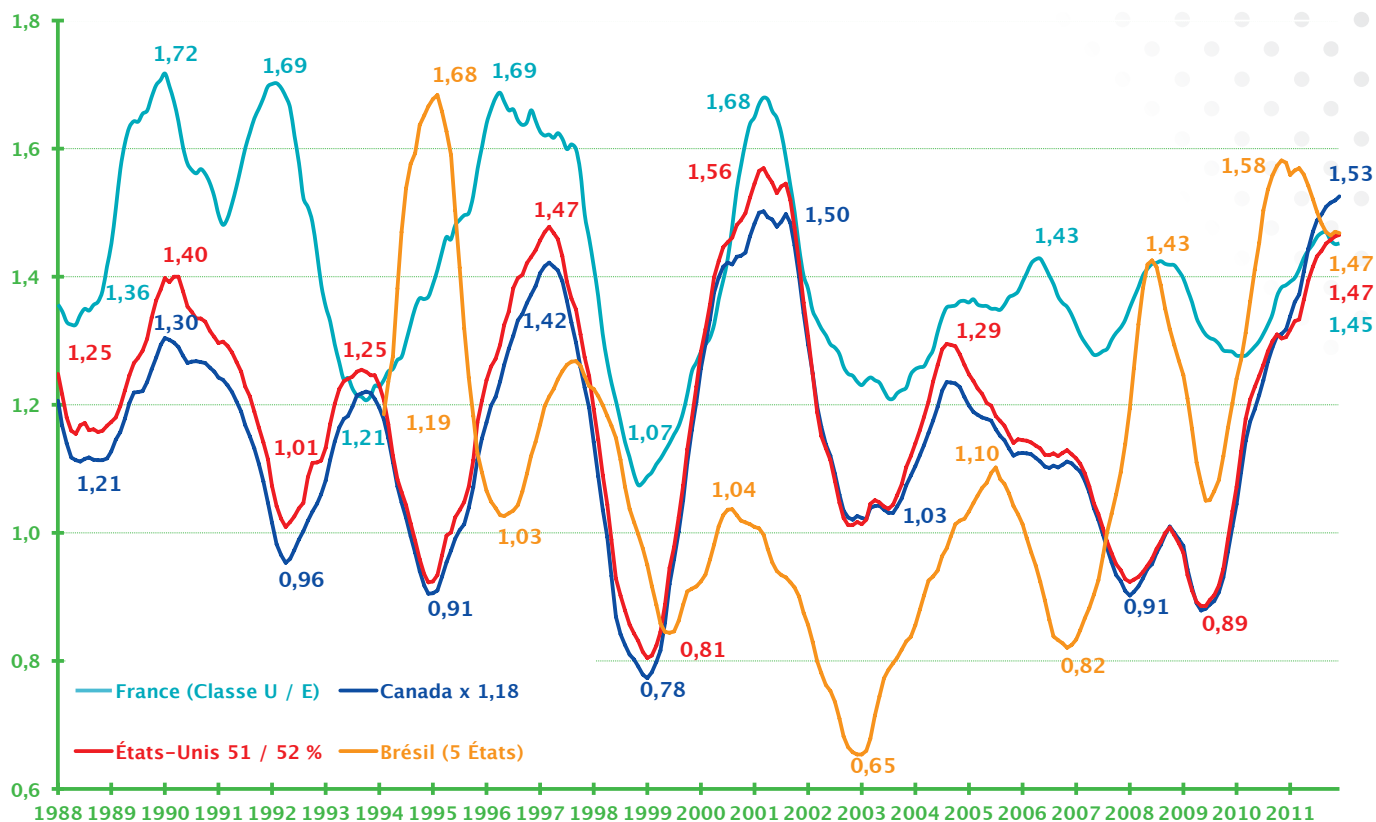
Jusqu'en 2006, la hausse ou la baisse du prix des céréales était suivie, avec retard, d'une hausse ou d'une baisse du prix du porc dans les trois bassins de production. De ce fait, le rapport « *prix du porc payé aux producteurs sur prix de l'aliment*¹⁷ » ou d'autres indicateurs (formule maïs / soja ou coût de production) suivaient une évolution relativement stable, mais subissant une ondulation responsable de l'ajustement régulier offre – demande dans les trois zones. Depuis, le lien s'est rompu, hormis au Brésil, probablement en raison de l'importance du coût alimentaire dans le coût de production total. En 2008 / 2009, le prix des céréales a fortement augmenté, entraînant une baisse marquée du ratio évaluant la rentabilité des élevages porcins américains et européens. De nombreux producteurs – éleveurs indépendants ou sociétés intégratrices – se sont retrouvés dans une situation financière très difficile, avec des trésoreries exsangues, ayant pu conduire à des faillites ou des rachats d'entreprises car, après avoir fait l'avance de trésorerie nécessaire durant toute la durée d'engraissement (achat d'aliment durant cinq mois), ils n'ont finalement pas pu couvrir leurs charges en raison d'un prix de vente insuffisant. C'est dans ce contexte que s'inscrit, à la fin des années deux mille, la forte restructuration du secteur porcin américain, marquée par la réduction des capacités de production et une forte concentration des entreprises intégratrices. Sur la dernière décennie, la

17. Aux États-Unis, ce rapport porte le nom de « *hog corn* », ratio entre le prix de vente du porc charcutier sur le prix du maïs.

Graphique 1

Évolution du prix du porc à la production depuis 1988 dans les trois grands bassins mondiaux de production

(En Euros par kg - Source : FranceAgriMer - d'après USDA, Canada Statistique, FranceAgriMer, Acsurs)



part de la production américaine contrôlée par les dix premières sociétés intégratrices est passée de 60 % à 70 %. Pour les économistes, cette situation incite à la réflexion dans la mesure où, pour qu'une activité puisse subsister, ses charges doivent être couvertes par le prix de vente sur le moyen terme. Mais quelles sont les causes de cette situation ? Est-ce une situation ponctuelle ou de rupture ? Un nouvel équilibre économique est-il en train de s'installer ? Le cycle du porc existe-t-il toujours ? Plusieurs explications peuvent être avancées. Le rapport des exportations de céréales sur la production mondiale dépasse 12 % et atteint même 19 % en blé. Le marché des céréales s'aborde de façon globale avec, d'une part, l'offre des grands pays exportateurs et, d'autre part, la demande des principaux pays importateurs. Par ailleurs, une part croissante de la production de céréales a été, ces dernières années,

destinée à des utilisations non-alimentaires. Tout laisse donc à croire qu'aux États-Unis et dans l'Union européenne, les cycles de prix des céréales et du porc sont désormais déconnectés et évoluent de façon indépendante. Si cette hypothèse se confirmait, cela devrait conduire les éleveurs et les structures qui les conseillent à réfléchir à la manière d'assurer la rentabilité économique du mailon élevage dans un contexte de fortes fluctuations des prix des céréales et du soja, ainsi qu'aux outils de lissage possibles, tant au niveau du prix des matières premières que du porc. La progression des performances techniques (spécialisation des ateliers entre naissage et engraissement, amélioration génétique, meilleure qualité des aliments, ...), l'accroissement de la taille des exploitations et les économies d'échelle qui en résultent, ainsi que l'organisation de filière ont également

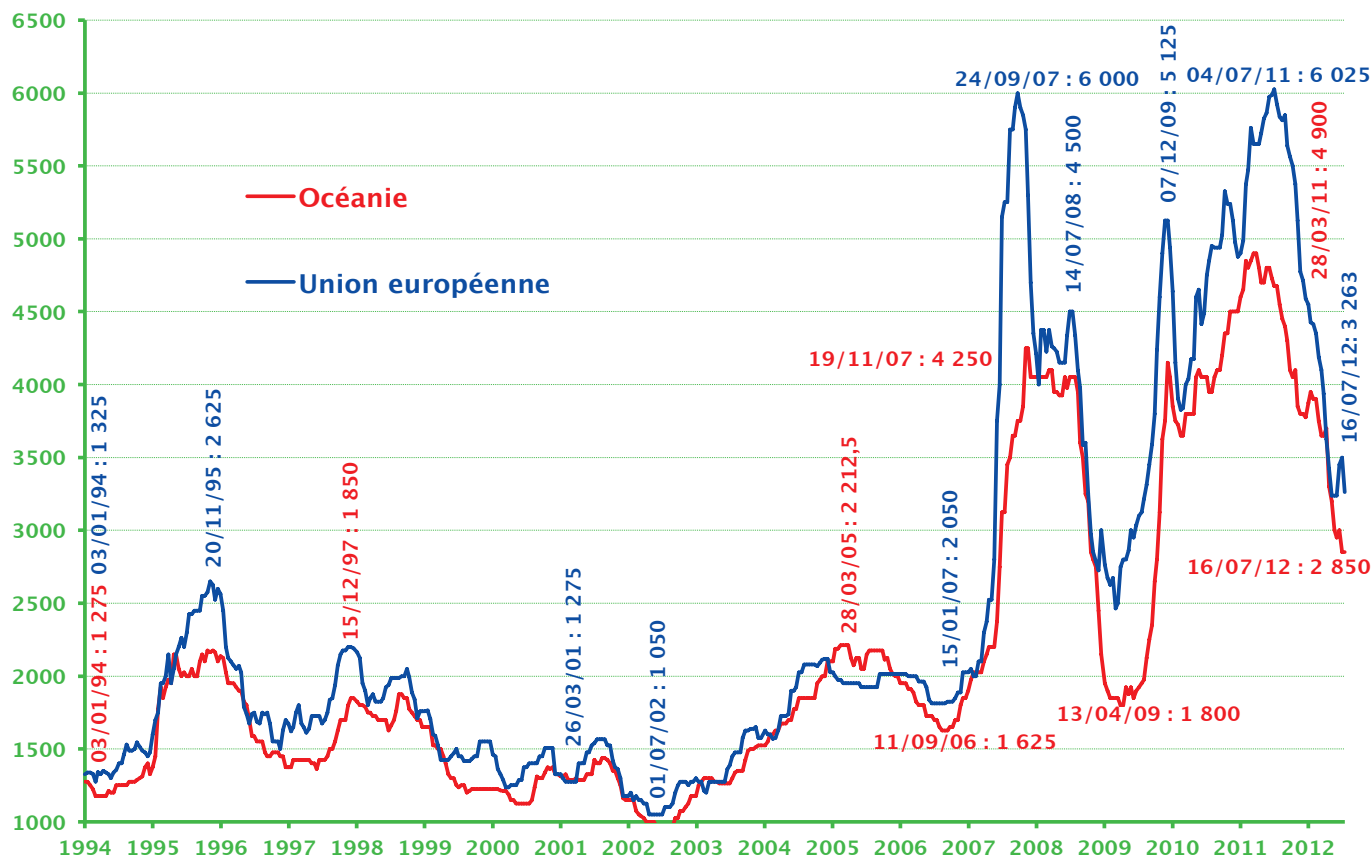
permis d'abaisser les seuils de rentabilité et donc de résistance des exploitations porcines. Peut-être faut-il revoir les seuils de rentabilité à la baisse dans le cas d'une installation, d'un regroupement ou d'investissements importants ?

2.3. La fluctuation du prix du beurre et de la poudre dans l'Union européenne depuis 2006

En 1968, la mise en place de l'OCM produits laitiers avait doté la Communauté européenne d'une large palette d'outils de gestion lui permettant d'assurer la croissance de la production laitière en Europe de l'Ouest, ainsi que la régulation du marché des produits laitiers, fractions grasse et protéique. En 1984, face à l'accumulation des stocks de poudre de lait et beurre, le dispositif avait été complété par l'instauration des

Graphique 2
Évolution du prix du beurre depuis 1994 en Océanie et dans l'Union européenne

(En US \$ / tonne – Source : FranceAgriMer d'après USDA)



136

quotas laitiers. En 1980, 42 % du budget *Feoga Garantie* étaient consacrés à la filière laitière et, en 1983, 30 %. Aujourd'hui, c'est moins de 1 %. La mise en œuvre des différentes mesures de régulation du marché européen a permis de stabiliser le prix du lait payé à l'éleveur. Elle a aussi donné une visibilité à la fois au producteur sur son prix de vente et à l'industriel sur son prix d'achat de matière première. En 2006, la Commission, se fondant sur les analyses d'experts, a conclu que les conditions étaient réunies pour envisager la dérégulation progressive du marché européen des produits laitiers. Le point d'orgue sera la suppression du régime des quotas laitiers le 1^{er} avril 2015. Mais les aides à la fabrication de caséines / caséinates et de poudre de lait destinée à l'alimentation animale ou à l'écoulement de beurre pâtisseries et glacier, ainsi que les restitutions¹⁸ ne

sont déjà plus utilisées depuis le milieu des années deux mille.

En août 2008, la crise financière et économique a entraîné un fort recul de la demande asiatique, jusqu'alors en croissance soutenue. Parallèlement, la sécheresse en Océanie a laissé place à des conditions climatiques plus favorables conduisant à une augmentation sensible de la collecte de lait néo-zélandaise. De plus, la hausse du prix du lait dans l'Union européenne en 2006 / 2007 a incité les éleveurs à produire plus. Résultat : après la période 2007 – 2008 caractérisée par une offre modérée par rapport à la demande, l'année 2009 a été marquée par l'effondrement du prix du beurre et de la poudre, conséquence de leur abondance sur le marché mondial (*Graphiques 2 et 3*). Depuis, les prix ont connu une nouvelle progression entre 2009 et 2012.

En raison de la suppression des aides à l'incorporation de la poudre de lait dans l'alimentation animale, mais aussi de la forte volatilité du prix de celle-ci dans l'Union européenne et sur le marché mondial, les intégrateurs de veaux de boucherie soit se sont désengagés de la filière, soit ont cherché à produire des aliments contenant moins d'ingrédients laitiers et / ou des animaux ayant une couleur de viande plus rosée.

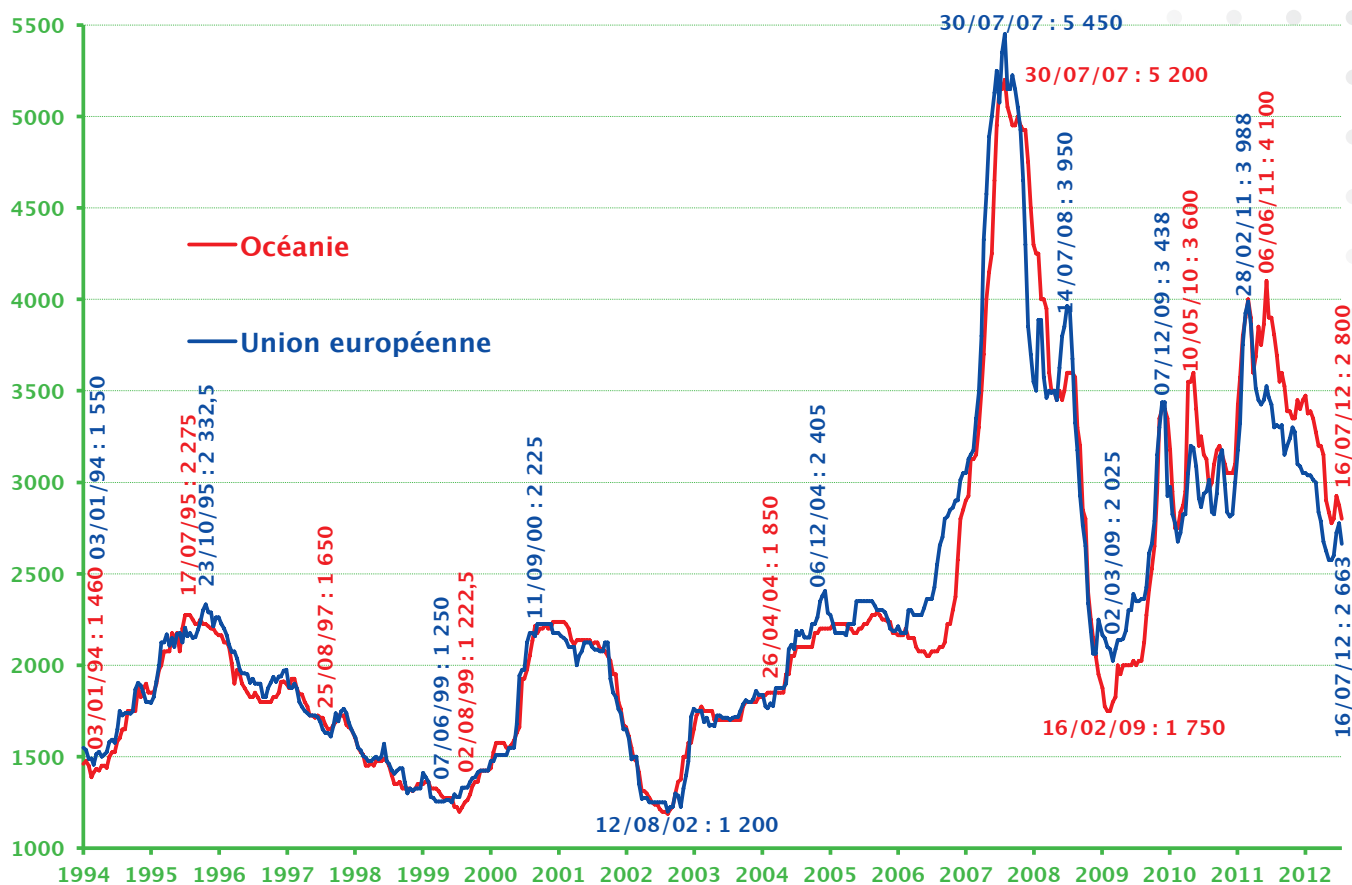
2.4. Une vision instantanée du prix des bovins maigres et finis en France

La longueur du cycle biologique constitue une caractéristique majeure de la produc-

18. En raison de la forte dégradation du marché des produits laitiers en 2009, la Commission européenne a momentanément réintroduit des restitutions entre le 24 janvier et le 20 novembre 2009.

Graphique 3
Évolution du prix de la poudre de lait écrémé depuis 1994 en Océanie et dans l'Union européenne

(En US \$ / tonne – Source : FranceAgriMer d'après USDA)



137

tion bovine. Il faut compter un peu plus de quatre ans entre le moment où un éleveur de vaches allaitantes décide d'accroître la taille de son troupeau et celui où les jeunes bovins¹⁹ vont être vendus. Or, personne n'est en mesure de faire une projection sur le prix de la viande bovine à un horizon aussi lointain. Les causes de fluctuation à court ou à moyen terme sont en effet multiples : accroissement des échanges internationaux (9 % de production mondiale de viande bovine échangés à travers le monde), évolution de la situation économique sur les cinq continents, épisodes sanitaires (ESB, FCO, conflits sanitaires) ou climatiques, conflits politiques, mais aussi évolutions structurelles (allocation d'une part croissante des terres au Brésil, en Uruguay et en Argentine

aux productions végétales de maïs, soja et canne à sucre).

De plus, en raison du long cycle biologique, il est difficile d'adapter l'offre en animaux sur pieds à la demande instantanée. Une offre trop importante peut nécessiter des mesures exceptionnelles, comme cela s'est produit à plusieurs reprises dans l'Union européenne depuis la mise en œuvre de l'OCM viande bovine. Mais les conditions de déclenchement pourraient ne jamais être réunies en raison du prix d'intervention actuellement fixé par la Commission européenne au seuil extrêmement bas de 1,56 € / kg carcasse²⁰. En d'autres termes, les éleveurs européens ne disposent plus aujourd'hui de filet de sécurité opérationnel. L'un des enjeux de la réforme de la PAC 2013 est d'ailleurs la

négociation du relèvement du seuil d'intervention.

L'analyse des séries chronologiques de prix des animaux maigres destinés à être engraisés (brouards)²¹ et des animaux finis destinés à l'abattage (jeunes bovins) se caractérise par une corrélation instantanée forte (Graphique 4). Autrement dit, face à l'absence de repères, le prix du brouard est déterminé en fonction du prix de vente de l'animal fini à l'instant t , alors que sa vente ne sera réalisée qu'un an après.

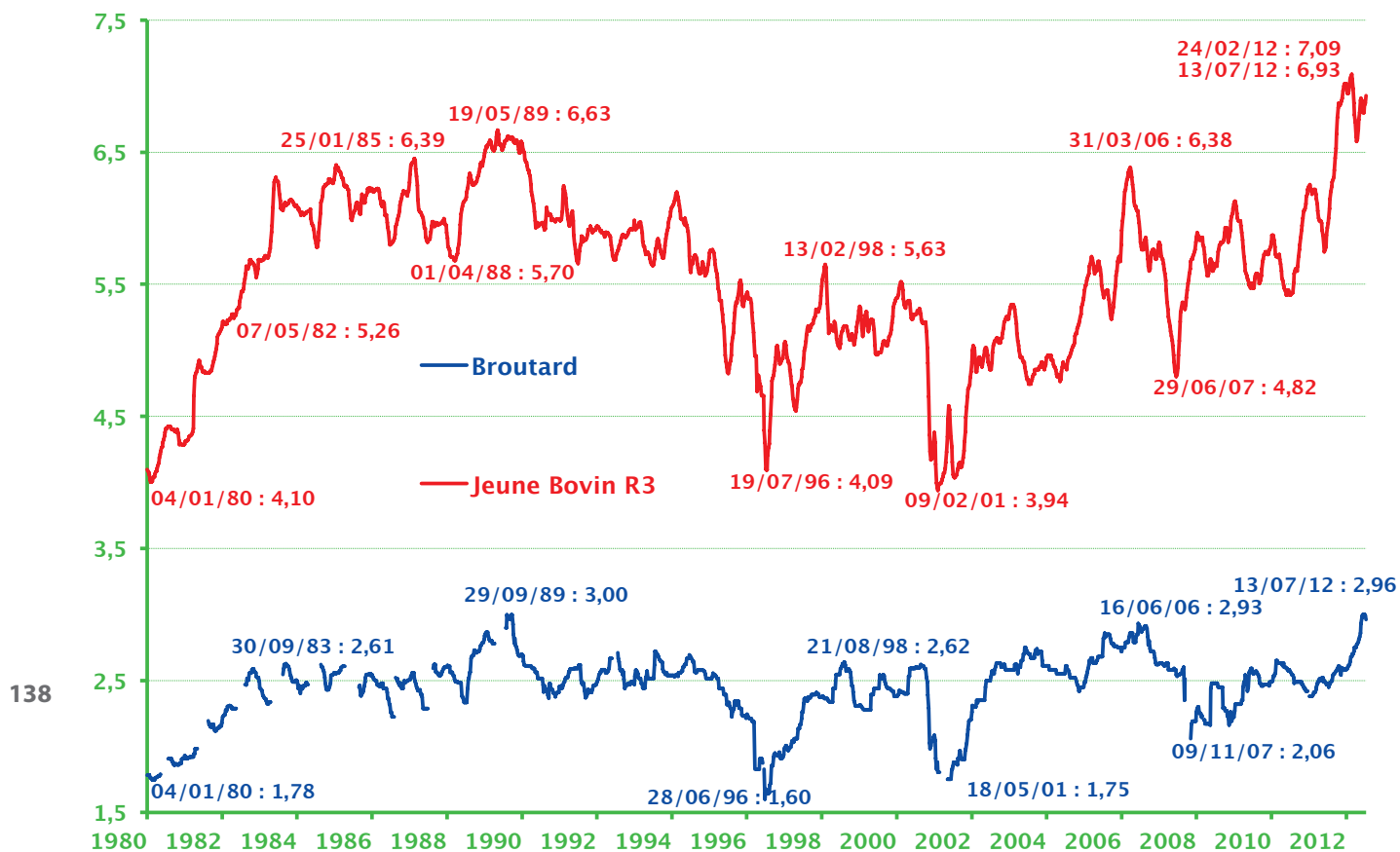
19. Animal mâle, non castré, généralement âgé de 18 à 24 mois et destiné à l'abattage.

20. Sur les cinq dernières années, le prix moyen du jeune bovin standard (R3) a varié entre 2,96 et 3,47 € / kg de carcasse.

21. Animal mâle, non castré, âgé de huit à douze mois et destiné à être engraisé.

Graphique 4
Évolution des prix du broutard maigre charolais et du jeune bovin fini (R3) depuis 1980 en France

(En Euros / kg vif – Source : FranceAgriMer)



2.5. Une industrie d'aval également fortement impactée par la volatilité des prix des produits agricoles

Coincés entre les maillons de la production et la distribution, les industriels de l'abatage – découpe ou de la deuxième transformation doivent en permanence assurer l'équilibre financier de leurs entreprises. Une matière première payée trop chère et / ou un prix de vente des produits finis insuffisant peut conduire à une dégradation rapide de leur trésorerie jusqu'à mettre en péril la viabilité de l'entreprise. Deux exemples – l'un emprunté à la filière laitière, l'autre à la filière porcine – permettent d'illustrer les conséquences de la forte variabilité des prix à l'entrée des outils industriels.

2.5.1. Le cas de l'industrie laitière

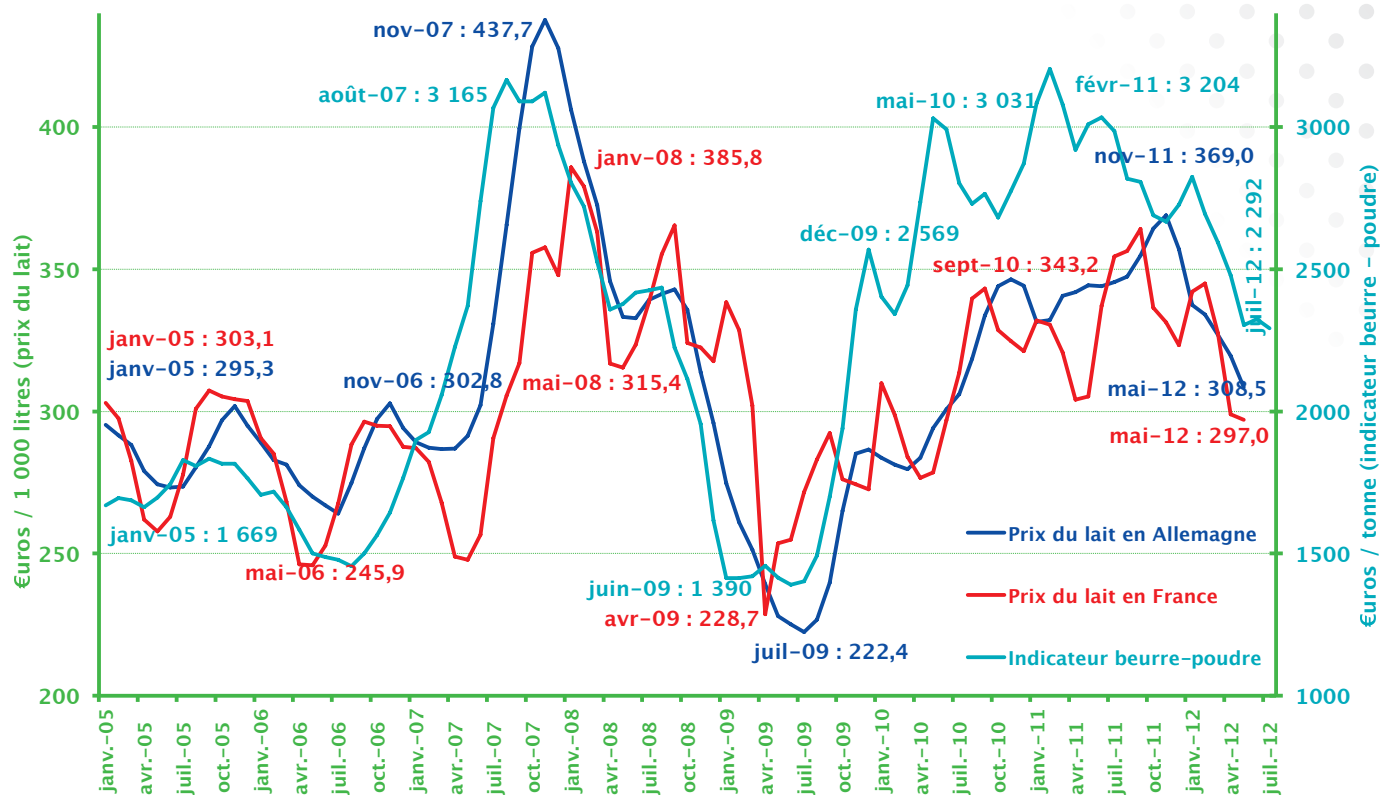
En 2009, les méthodes de formation du prix du lait payé aux producteurs en Allemagne et en France différaient fortement. Sans entrer dans le détail des calculs, le prix français était établi à partir de ceux des produits de grande consommation (PGC) et des fromages allemands, ainsi que, dans une moindre mesure, des produits industriels (beurre et poudre). Par ailleurs, les données prises en compte dans le calcul étaient des moyennes trimestrielles, donc lissées. Le prix payé au producteur français par les laiteries était ainsi relativement stable. En Allemagne, en revanche, le prix était réévalué chaque mois en fonction des prix des produits industriels observés au départ des trois autres grands pays exportateurs (États-Unis, Nouvelle-

Zélande, Australie), « épousant » les fluctuations du marché international. Ce lien entre prix allemand et internationaux est à mettre en relation avec le fait que l'industrie laitière germanique soit par exemple tournée vers la vente de fromages jeunes (Édam de cinq à six semaines) dans les pays tiers, notamment la Russie. Dans le contexte de fortes variations du prix des produits laitiers sur le marché international et du fait d'une approche différente de la formation du prix dans les deux pays, le différentiel entre la France et l'Allemagne pour le prix du lait payé au producteur s'est creusé entre 2006 et 2009, alors que les prix de vente des produits finis standards (beurre, poudre, fromage ingrédient) sur les marchés européens ou mondiaux évoluaient en fonction de l'équilibre offre – demande. Ce contexte a favorisé les impor-

Graphique 5

Évolution du prix du lait payé aux producteurs en France et en Allemagne depuis 2005

(Source : FranceAgriMer d'après USDA, ZMB, Commission européenne) – Indicateur beurre - poudre : 50% beurre - 50% poudre départ Océanie



139

tations françaises de lait UHT produit en Allemagne car le coût de la matière première représente une part prépondérante du prix du produit conditionné.

En 2009, les prix de la poudre de lait et du beurre ont rapidement baissé sur le marché international et le prix du lait payé aux producteurs allemands a diminué dans la foulée : les industriels n'ont donc pas eu à supporter de fortes variations de trésorerie. En revanche, les industriels français ont dû momentanément payer le lait aux producteurs plus cher que les Allemands : ce, sans pouvoir répercuter l'écart sur les produits industriels destinés aux marchés européens et mondiaux qui représentent environ 25 % des volumes mis en œuvre par les Français. Ils ont fait l'avance de trésorerie et payé les frais financiers afférents. À l'inverse, les laiteries françaises ont payé le lait à leurs producteurs moins cher que leurs homologues allemands lorsque les prix des produits industriels ont recommencé à progresser.

Aujourd'hui, la méthode de formation du prix du lait payé aux producteurs français est plus réactive face aux fluctuations des prix des produits industriels et liée plus fortement aux prix des fromages allemands (Graphique 5).

2.5.2. Le cas de l'industrie d'abattage – découpe de viande de porc

En France, depuis 1972, le prix de référence du porc charcutier est établi deux fois par semaine au marché au cadran du porc breton (MPB) à Plérin, dans les Côtes d'Armor. Les vendeurs sont les groupements de producteurs représentant les éleveurs. Ils sont aujourd'hui peu nombreux en raison des fusions survenues ces dernières années. Par contre, les groupes d'abattages de l'Ouest n'ont pas connu de fortes restructurations durant ces dix dernières années et le

maillon abattage – découpe est finalement relativement atomisé.

Dans un contexte de prix de l'aliment élevé, les producteurs ont tout intérêt à obtenir le meilleur prix afin de couvrir au mieux leur coût de production. Mais les abatteurs français, eux, sont soumis à la concurrence européenne – d'abord espagnole (70 % des importations françaises), mais aussi néerlandaise et danoise et, plus récemment, allemande – sur le marché national pour les pièces destinées à la transformation (70 % des volumes abattus) aussi bien que sur les marchés européens et mondiaux où ils commercialisent les pièces peu consommées dans l'Hexagone. À certaines périodes, il a pu arriver que les entreprises d'abattage, sous la pression du maillon production, paient le porc charcutier à un prix trop élevé par rapport à la valorisation globale de la carcasse sortie abattoir. Elles ont alors dû puiser dans leurs réserves de trésorerie pour faire face à ce déséquilibre financier et rapidement

rétablir la cohérence entre leur prix de vente et leur prix d'achat pour éviter de mettre leur activité durablement en difficulté.

2.6. Une culture du marché physique en France et dans l'Union européenne

En Europe de l'Ouest et particulièrement en France, les acteurs des filières animales lait et viandes ont toujours été très attachés aux marchés physiques pour plusieurs raisons :

- La Politique agricole commune leur a fourni un cadre économique particulièrement stabilisé et sécurisé, offrant une visibilité à moyen terme sur l'équilibre du marché européen. La recette laitière, c'est-à-dire le prix perçu par l'éleveur + l'Aide directe laitière (ADL ²²), a ainsi été particulièrement stable entre 2000 et 2006. Ce contexte n'a pas incité les différents maillons des filières à prendre des mesures particulières (réserves financières importantes, fonds de mutualisation, fonds assuranciers, ...) pour faire face à des situations exceptionnelles. Lors des crises touchant les filières viandes, la Commission européenne a assuré un débouché et un prix de vente minimum aux producteurs *via* les outils de la PAC (soutien interne, protection aux frontières, subvention à l'exportation). De plus, ce soutien a pu être complété par des mesures nationales. À titre d'exemple, en 1996, lors de la première crise de l'ESB, la Commission européenne a retiré 700 000 tonnes de viande du marché européen entre avril 1996 et décembre 1998, soit 2,9 % de la production européenne. Les carcasses achetées par la Commission européenne ont été stockées – certaines durant plusieurs années – puis, pour l'essentiel, exportées sur les pays tiers, notamment la Russie, à l'aide de restitutions. Par ailleurs, 2,8 millions de veaux, soit 3,1 % des veaux nés dans l'Union européenne, ont été retirés du marché communautaire entre 1996 et 1999 afin de rétablir l'équilibre du marché de la viande bovine dans le cadre de la prime à la transformation des veaux (prime Hérode).
- La politique de différenciation des produits *via* des cahiers de charges spécifiques – relativement poussée en France, contrairement

à l'Allemagne – a favorisé le développement de relations privilégiées entre un acheteur et un vendeur : notamment dans les années quatre-vingt-dix, avec la multiplication des cahiers des charges « *certification conformité produit* » ²³, une démarche soutenue soit par les enseignes de la grande distribution (marque distributeur), soit par les industriels (marque d'entreprise). Aujourd'hui, certains professionnels, notamment de l'alimentation animale, s'interrogent sur la pertinence de maintenir un nombre aussi élevé de cahiers des charges, estimant qu'ils segmentent fortement le marché français et génèrent des coûts supplémentaires parfois peu ou pas valorisés au stade du commerce de détail.

- En viandes bovine et ovine, les marchés physiques (de gré à gré et, plus récemment, au cadran) ont joué un rôle essentiel dans l'économie de la filière. Toutefois, une part croissante des animaux est désormais commercialisée par les organisations de producteurs commerciales (OPC) ou non-commerciales (OPNC) ²⁴ ou vers les outils d'abattage.

D'une manière générale, le marché de la viande est peu mondialisé : les exportations internationales représentent en moyenne 8 % de la production mondiale, avec des écarts importants selon les viandes. Compte tenu du faible nombre de pays exportateurs ²⁵, tout événement sanitaire – par nature imprévisible – comme l'ESB qui a touché l'UE, les États-Unis et le Canada, l'influenza aviaire (Thaïlande, UE) ou la fièvre aphteuse (Brésil), peut avoir des effets marqués sur le prix de la viande. Aujourd'hui, dans un contexte de marché plus mondialisé et de politiques agricoles moins sécurisantes (notamment dans l'UE), les acteurs des filières animales lait et viandes sont déjà confrontés à la volatilité des prix. Et ils le seront encore probablement demain. Quelles sont les pistes de réflexion envisageables pour y faire face ?

3. LES PRODUCTEURS ET LES INDUSTRIELS FACE À LA VOLATILITÉ DES PRIX

Depuis 2006, les secteurs porcin, avicole ou laitier sont – à un ou à plusieurs maillons

des filières – confrontés au contexte de forte volatilité des prix. Celle-ci constitue un risque économique que producteurs et industriels essaient d'« *apprivoiser* ». Mais leurs réponses sont très différentes selon l'organisation des filières, le niveau de la relation entre productions végétale et animale ou l'existence d'outils permettant de contenir les effets de la volatilité sur la gestion des flux financiers au sein des élevages et des outils industriels.

3.1. Des organisations de filières très différentes d'une filière à l'autre et d'un pays à l'autre

3.1.1. Les filières avicoles et veau de boucherie : une logique d'intégration très poussée

Aux États-Unis, au Brésil, en Thaïlande, en Russie et dans l'Union européenne, notamment en France, les productions avicoles sont largement contrôlées par de grands groupes qui intègrent tous les maillons de la filière – de l'alimentation animale à la découpe, voire à la fabrication de produits élaborés frais ou cuits. L'intégrateur fournit généralement à l'éleveur l'aliment, les poussins et les conseils techniques ou vétérinaires, alors que le producteur met à disposition de l'intégrateur ses bâtiments, son temps et son savoir-faire, moyennant une rémunération forfaitaire. L'intégrateur, qui fournit l'aliment à l'éleveur, assume intégralement le risque lié à la volatilité du prix des matières premières.

22. L'ADL est une aide versée par la Commission européenne aux producteurs de lait suite à la diminution du seuil du prix d'intervention pour le beurre et la poudre de lait. Individualisée en 2004 et 2005, elle a été incluse dans le DPU à partir de 2006.

23. Loi du 30 décembre 1988 et décret d'application du 25 septembre 1990.

24. Les OPC sont généralement des coopératives qui achètent les animaux auprès des éleveurs (transfert de propriété), puis en assurent la revente (éleveur, exportateur, abatteur). Les OPNC correspondent plutôt à des associations d'éleveurs chargées de mettre en relation (sans transfert de propriété) le vendeur (éleveur) et l'acheteur (éleveur, exportateur, abatteur).

25. Les grands pays exportateurs de porc sont au nombre de quatre (États-Unis, Canada, Brésil, Union européenne), ceux de volailles également (Brésil, États-Unis, Union européenne, Thaïlande) et ceux de bovins au nombre de cinq (États-Unis, Brésil, Argentine, Uruguay, Australie et Nouvelle-Zélande).

En revanche, la hausse éventuelle du coût alimentaire est diluée dans l'ensemble des charges puisque la fabrication d'aliments ne constitue qu'une activité parmi d'autres : à charge pour l'intégrateur d'en assurer la répercussion, en proportion d'une hausse du prix de l'aliment sur le prix de vente des produits finis. Mais la grande distribution française ne l'entend pas toujours ainsi. Si en 2007/2008, l'industrie avicole est parvenue à « faire passer » les augmentations correspondantes auprès du commerce de détail, cela s'est révélé beaucoup plus difficile en 2010/2011 et cette situation a contribué à la réduction des marges des industriels.

En veau de boucherie, l'organisation de la filière est comparable à celle des filières avicoles. Les intégrateurs subissent également les fluctuations du prix des composants laitiers (poudres de lait, de babeurre et de lactosérum).

3.1.2. La filière porcine : un poids très variable de l'intégration

Aux États-Unis et en Espagne, l'organisation de la filière porcine se rapproche fortement de celle de l'aviculture. En France, en revanche, le schéma d'intégration est quasiment absent : il représente moins de 5 % des volumes. Plus de 90 % de la production française sont mis en marché par des groupements de producteurs. Nombre d'entre eux sont également impliqués dans des activités de génétique, d'alimentation animale et de conseils techniques ou vétérinaires. La filière française se caractérise ainsi par un amont et un aval, même si, en pratique, beaucoup de coopératives ont des intérêts dans plusieurs maillons.

Les éleveurs soit achètent leurs aliments, soit les fabriquent à partir des céréales produites sur l'exploitation et de matières premières achetées (tourteaux de soja, de colza ou de tournesol, compléments minéraux et vitamines, complément en céréales). Ils subissent donc partiellement ou totalement les fluctuations des cours des matières premières. Dans ce contexte et compte tenu de la technicité de l'industrie de l'alimentation animale (achat de différentes matières premières et formulation, couverture des achats de matières premières), les éleveurs peuvent avoir intérêt – en période de hausse de prix

des céréales – à vendre leurs récoltes et à acheter l'aliment composé auprès des fabricants.

Par ailleurs, en Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas, la filière porcine s'est réorganisée afin de tirer profit des potentialités de chaque pays : le Danemark et les Pays-Bas se sont spécialisés dans le naissage, l'Allemagne dans l'engraissement et l'abattage, la découpe et l'exportation de pièces.

3.1.3. La filière laitière : de grands groupes coopératifs en Europe du Nord

Les coopératives d'Europe du Nord (Allemagne, Danemark, Pays-Bas) collectent et transforment la majeure partie du lait produit et elles ont investi à l'étranger. Ces dix dernières années, elles se sont également fortement restructurées. D'importantes fusions (Friesland et Campina, Humana Milch et Nord Milch, ...) ont fait émerger de grands groupes parfois transfrontaliers (Arla Foods, DMK, FrieslandCampina) collectant plus de 5 milliards de litres par an. Les outils industriels obsolètes ou faisant double emploi ont été fermés et des investissements importants réalisés, notamment dans le cracking et la transformation du lait. En France, près de la moitié de la collecte est assurée par le secteur coopératif. Mais celui-ci n'assure que le tiers de la transformation et les coopératives sont peu ou pas présentes à l'étranger. À l'inverse, les entreprises privées comme Bel, Bongrain, Lactalis ou Danone se sont implantées à l'étranger.

3.2. Les relations inter-filières : de la contractualisation au sens de la LMA à l'accord du 15 juin 2011

3.2.1. La LMA et la contractualisation

La loi de modernisation de l'agriculture française (LMA)²⁶ datant de 2010 comporte un volet sur la contractualisation. Elle prévoit l'établissement d'un contrat entre le producteur et le premier acheteur. Il est envisagé d'étendre le champ d'application de la loi à différentes filières²⁷, mais le législateur s'est avant tout inspiré de la problématique des

secteurs laitier et fruits et légumes pour élaborer le texte.

- La fin du régime des quotas laitiers, fixée au 1^{er} avril 2015, oblige en effet à formaliser la relation entre le producteur et son collecteur. La loi précise donc les composantes essentielles du contrat : durée minimale d'un à cinq ans, caractéristique du produit à livrer (cellules, germes, inhibiteurs, PCB), volume (volume total, répartition éventuelle au cours de l'année), modalités de livraison ou de collecte du produit, modalités de détermination du prix (critères retenus, méthode), paiement (facturation, délai de paiement) et révision, résiliation du contrat (préavis de rupture)²⁸.
- En production porcine, la quasi-totalité des porcs charcutiers est commercialisée par des organisations de producteurs qui sont des structures coopératives. De fait, il existe donc un contrat entre l'éleveur et sa coopérative via le règlement intérieur.
- En production bovine, les producteurs et les industriels de l'abattage comme SVA, Bigard ou Sicarev n'ont pas attendu la LMA pour mettre en place des contrats. Mais ceux-ci concernent des produits spécifiques et pour des volumes limités (engraissement de génisses, de vaches, de jeunes bovins ou de bœuf). Certains abatteurs ne souhaitent pas contractualiser sur des volumes importants car ils ne disposent pas d'une visibilité suffisante concernant le prix aussi bien que la demande sur le marché intérieur et à l'exportation.

3.2.2. Les relations inter-filières

À l'instar des marchés à terme, les relations inter-filières ne peuvent avoir d'effets sur la volatilité des prix. Elles permettent tout au plus d'en amortir les effets en termes de gestion des trésoreries des éleveurs et des industriels. Pourtant, la notion de relation inter-filières « productions végétales – productions animales » refait systématiquement surface

26. Loi n°2010-874 du 27 juillet 2010.

27. La liste des produits pour lesquels un contrat sera obligatoire doit être fixée par décret, au plus tard le 1^{er} janvier 2013 (Art. L. 631-24 du Code rural).

28. Ces éléments sont indiqués à titre indicatif et d'illustration. Seuls les textes officiels (loi, décrets d'application, ...) font foi.

dès que le prix des céréales flambe, comme en 2007 – 2008, puis en 2011 – 2012.

En fait, l'équation est complexe. Le marché des céréales est mondial et les acteurs économiques, aussi puissants soient-ils, ont peu d'emprise sur l'évolution des cours. De son côté, le producteur céréalier recherche évidemment la meilleure valorisation pour sa récolte et il a donc parfois un comportement spéculatif. Résultat : le *polyculteur – éleveur*, céréalier et naisseur – engraisseur de bovins, peut se retrouver face à un dilemme : dois-je vendre mes céréales et mes broutards ? Dois-je conserver mes céréales pour produire des jeunes bovins ?

Le sujet de la relation inter-filières céréales – éleveurs a été débattu en France durant le premier semestre 2011. Le 15 juin, la discussion a abouti à la signature d'un accord entre quinze organisations en vue

d'amortir la volatilité des prix de l'alimentation animale.

3.3. Les autres réflexions menées dans le secteur des productions animales

3.3.1. Les marchés à terme : le contrat porc charcutier

En Europe, le marché à terme désormais installé à Francfort ²⁹ ne fonctionne pas faute de liquidités. L'Organisation commune du marché du porc créée en 1968 permettait aux acteurs de la filière d'évoluer dans un cadre relativement stable. Elle est intégrée dans l'OCM unique depuis le 1^{er} juillet 2008, mais ce changement ne les a pas conduits à mettre en place d'outil de régulation de leur revenu.

Le prix du porc connaît plutôt des amplitudes moindres depuis 2002 : sur les dix dernières années, il a fluctué entre 1,20 et 1,60 € le kg de carcasse, alors qu'il avait connu des variations extrêmes allant de 1 à 2 €uros entre 1992 et 2002.

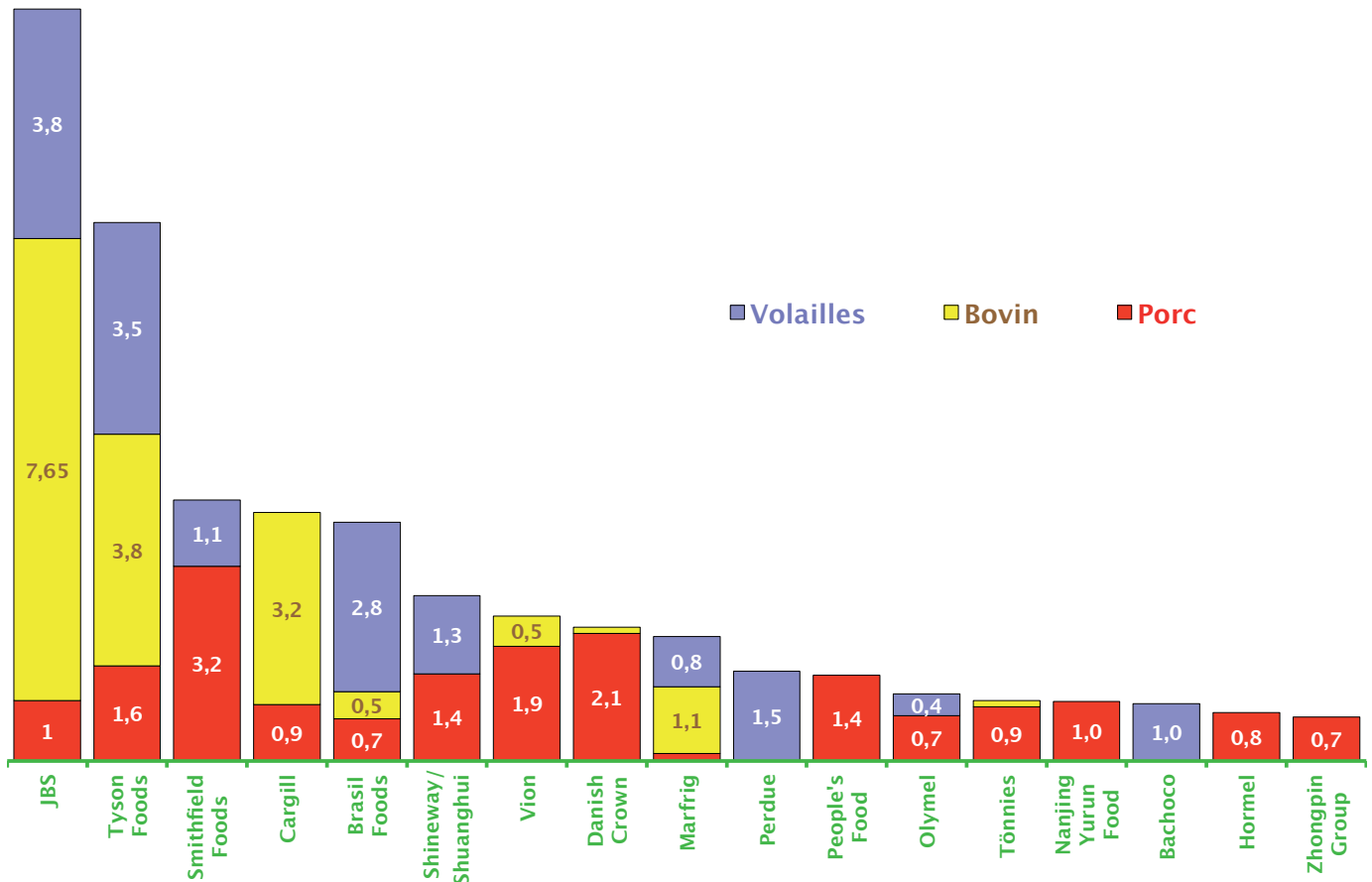
3.3.2. Les marchés à terme : le contrat poudre de lait écrémé de NYSE Euronext

Face à la forte variation du prix de la poudre de lait sur le marché mondial depuis 2006, Nyse Euronext a consulté les acteurs européens du secteur laitier pour élaborer un outil de gestion des fluctuations de marché. Le contrat poudre de lait écrémé de 24 tonnes est disponible depuis le 18 octobre 2010.

29. D'abord installé à Amsterdam, il a ensuite été établi à Hanovre de 1998 à 2009.

Graphique 6
Les principaux groupes industriels du secteur des viandes dans le monde
(En millions de tonnes – Source : FranceAgriMer d'après de multiples sources)

142



Deux autres contrats, portant sur le beurre et la poudre de lactosérum, devaient être introduits par la suite, mais ils ne l'ont finalement pas été en raison du nombre insuffisant de transactions enregistrées pour le contrat beurre. Deux raisons sont évoquées pour expliquer cet échec : les opérateurs de la filière laitière ne sont pas habitués à utiliser les marchés à terme et, d'autre part, les prix sur le marché physique, plutôt orientés à la hausse ou modérément baissiers, ne les ont pas – jusqu'à présent – incités à se couvrir. Un marché des produits laitiers fonctionne aussi à Chicago. Il reste d'un intérêt local, même si le nombre de contrats pour la poudre de lait y est significatif.

3.3.3. Marché à livraison différé sur le marché français

La notion de marché à livraison différée est apparue en France il y a environ deux ans. Deux structures, la société Powernext³⁰ et le marché au cadran du porc breton (MPB)³¹, ont engagé une réflexion sur le sujet. Pour l'instant, seul le projet du MPB s'est concrétisé : depuis décembre 2011, les producteurs peuvent, chaque mercredi, déposer des offres pour des porcs charcutiers à abattre dans les 4 à 18 semaines suivantes. Après six mois d'activité, peu de ventes avaient été réalisées via ce système d'enchères (un peu plus de 4 200 porcs sur 32 000 présentés) et plus aucune proposition de contrat n'a été faite suite à la hausse du prix du porc en Europe, mi-août 2012. La société Powernext semble, elle, réfléchir à un marché à livraison différée sur des pièces de découpe préalablement définies. Celui-ci permettrait un engagement en amont entre abatteurs et industriels de la transformation.

Les marchés à terme ne permettent pas de réduire la volatilité des prix sur les marchés, mais d'en réduire l'impact sur la gestion financière des exploitations agricoles et des industries (volaille, veau, porc). En productions animales, le prix des matières premières entrant dans la composition de l'aliment (amont), aussi bien que celui des produits (aval) sont susceptibles de connaître une forte volatilité (porc, lait). Le recours simultané à des marchés à terme peut permettre de mieux appréhender la marge au stade de

la production : autrement dit, d'envisager une gestion inter-filières de la volatilité.

3.4. En aval, des entreprises essaient de se détourner des produits standards pour évoluer vers des produits techniques

En produisant des produits standards ou tout venant destinés au marché international (beurre, poudre de lait écrémé ou grasse), les industriels du secteur laitier subissent de plein fouet les variations des cours. Certains, grâce à un travail de *cracking* poussé du lait, font évoluer leurs gammes de fabrications vers des produits très techniques³². Ils répondent à des demandes spécifiques d'industriels, agro-alimentaires ou non, et tentent ainsi de s'installer dans une relation partenariale client – fournisseur potentiellement moins sensible aux variations de prix. Dans le secteur des viandes, les industriels se sont cantonnés à l'abattage avant de se spécialiser dans la découpe, la fabrication d'UVCI, les produits élaborés frais ou cuits et les produits traiteurs. De ce fait, la part de la matière première entrant dans le produit final tend à diminuer. Mais les possibilités d'innovation sont désormais limitées.

3.5. Constitution de grands groupes internationaux multi-filières : les global players

Résultant de fusions et d'acquisitions permettant de réduire les coûts (économies d'échelle), de grands groupes spécialisés dans une production de viande (porc, volaille, bovin) ont émergé dans les principaux pays producteurs (États-Unis, Brésil, Thaïlande, Russie, Union européenne, ...). Une forte part de leur activité se déroule à l'international (*Graphique 6*). Mais les plus importants d'entre eux – en raison de leur taille – sont aussi plus vulnérables lorsque survient un problème d'ordre sanitaire, économique ou politique. Certains ont donc choisi de diversifier leurs activités en investissant dans deux ou trois viandes, voire dans d'autres secteurs d'activités (produits laitiers, fruits et légumes, valorisation du cinquième quartier, ...). Ils partagent ainsi les risques

d'une éventuelle forte hausse des intrants (animaux vivants, lait) ou d'une forte baisse des prix de vente des produits finis (découpe, produits transformés carnés, beurre, poudre, concentré de protéines, lactose, ...).

Conclusions

La forte volatilité du marché des matières des céréales et des oléo-protéagineux enregistrée depuis 2006, ainsi que la moindre intervention de la Commission européenne sur le marché communautaire des produits agricoles ont rendu les filières animales plus vulnérables que par le passé. Hormis quelques situations exceptionnelles, les prix des matières premières entrant dans la composition des rations aussi bien que des produits animaux avaient été encadrés, de la création de la PAC en 1957 jusqu'au début des années deux mille. Cette situation a permis aux acteurs des filières animales d'avoir une visibilité sur leurs prix d'achat et / ou de vente – donc sur leurs marges – de bénéficier d'un cadre sécurisé et de pouvoir effectuer des investissements conséquents avec une certaine sérénité. Aujourd'hui, la plupart des experts des marchés de denrées agricoles s'accordent à dire que la volatilité fait désormais partie du quotidien. Pire encore, il est possible que les amplitudes de variations – déjà fortes – s'accroissent dans les années qui viennent.

Les filières animales françaises sont très dépendantes du marché intérieur. Le commerce de détail « absorbe » une très grande partie de la production nationale, notamment de viandes fraîches et de produits laitiers ultra-frais, mais aussi de fromages. La nature de la relation commerciale entre la grande distribution et les industriels constitue un élément déterminant de la santé

30. Basée à Paris, Powernext est une société spécialisée dans la mise en relation d'acteurs via des plateformes de négociations électroniques dans le secteur de l'énergie, notamment du gaz.

31. Installé à Plérin dans les Côtes d'Armor, le MPB s'est engagé dans cette voie après la demande formulée par le groupement de producteurs de porcs Syproporcs de Lamballe. Depuis avril 2011, ce dernier propose en effet à ses adhérents un contrat à livraison différée avec l'abattoir Kermené appartenant au groupe Leclerc.

32. WPI : Whey Protein Isolat, WPC : Whey Protein Condensat, WPH : Whey Protein Hydrolysat, MPC : Milk Protein Condensat, MPI : Milk Protein Isolat.

économique de ces derniers. Or, le secteur des produits carnés et avicoles se caractérise par des entreprises relativement atomisées face aux cinq enseignes de grande distribution. Malgré les restructurations récentes³³, les parts de marché des leaders français – Bigard, LDC, Cooperl ou Terrena³⁴ – ne semblent pas toujours suffisantes pour peser sur les négociations commerciales lorsque la hausse du coût de production est importante comme en 2007 ou en 2010³⁵. Les leaders de l'industrie laitière – Bel, Bongrain, Danone, Lactalis – qui disposent de marques à forte notoriété et ont un rayonnement international important apparaissent mieux armés³⁶. Dans ce contexte, les réponses pour le secteur des productions animales ne sont ni évidentes, ni simples. De toute évidence, l'évolution de plus en plus erratique du prix des matières agricoles de base nécessite de disposer d'outils – instantanés et à moyen terme – d'appréciation des équilibres offre – demande et de mettre l'ensemble des informations disponibles à la disposition de tous les acteurs de la filière.

144 Dans le secteur laitier, la fin du régime des quotas le 1^{er} avril 2015 va introduire, pour les producteurs européens, une certaine souplesse en termes de capacités de production.

Plus que jamais depuis leur instauration en 1984, les producteurs et les industriels français auront besoin de repères pour évaluer, aux niveaux communautaire comme français, les risques de sous-réalisation ou de sur-réalisation par rapport à la demande : ceci afin d'être en capacité d'évaluer le prix du lait payé au producteur et celui du beurre, de la poudre et des fromages ingrédients.

Concernant les relations entre filières végétales et animales, le partenariat paraît au premier abord difficile tant les objectifs sont antagonistes. Le céréalier cherche à maximiser le produit de sa récolte quand l'éleveur cherche – toutes choses égales par ailleurs – l'aliment le moins cher. Les enjeux sont pourtant cruciaux en termes de débouchés puisque plus de la moitié de la récolte française de céréales finit en alimentation animale. Par ailleurs, les acteurs de la filière céréales (structures de collecte, mise en marché, ...) n'ont pas toujours d'intérêts dans les productions animales, en particulier porcines et avicoles. Pourtant, les coopératives notamment polyvalentes sont aujourd'hui les mieux placées pour construire ou renforcer le lien entre productions végétales et animales, une disponibilité conséquente en fonds propres étant probablement nécessaire

(soutien au financement des charges opérationnelles des productions animales, notamment celles aux cycles biologiques longs).

Concernant l'avenir des productions animales, le financement de l'achat des animaux et de l'aliment constitue une question centrale. Selon leurs situations, les éleveurs – producteurs indépendants ou intégrateurs – peuvent être amenés à s'interroger sur l'intérêt de s'engager en fonction de la conjoncture. La question a été partiellement réglée dans le cas des filières intégrées très développées dans les secteurs avicole et porcine aux États-Unis (y compris bovin). Mais elle reste ouverte dans le cas où les maillons sont indépendants les uns des autres, comme en France pour les viandes porcine et bovine.

33. Acquisitions de Socopa par Bigard, d'Arrivé par LDC, de Laurial par Cooperl ou de la division volailles fraîches d'Unicopa (Socavi, Valetis) par Terrena.

34. Parts de marché des principales entreprises : en volailles, LDC est à 28 % et Gastronomes / Terrena à 10 %. En porc, Cooperl et Bigard sont chacun à 20 %. En viande bovine, Bigard est à 42 % et Elivia / Terrena à 12 %. En lait, Lactalis est à 18 %.

35. Cf. l'Accord d'engagement de prise en compte des variations excessives de prix de l'alimentation animale dans les négociations commerciales du 3 mai 2011.

36. À titre d'exemple, cf. la fin de la collaboration entre Lactalis et l'enseigne E. Leclerc survenue en mars 2011.

Bibliographie

- Le Déméter 2011. Dossier Filières viandes française 163-347 in Demeter 2012, 396 pages.
- FranceAgriMer (2011). La filière porcine européenne face à la volatilité du prix du porc et des matières premières, Synthèse N°7, Coll. Les synthèses de FranceAgriMer, 7 pages.
- FranceAgriMer (2011). Production animale et contractualisation : histoire et enjeux, Synthèse N°8, Coll. Les synthèses de FranceAgriMer, 11 pages.
- FranceAgriMer (2011). Les « Global Players » dans les filières viandes : Américains et Brésiliens aux premières places, Synthèse N°9, Coll. Les synthèses de FranceAgriMer, 11 pages.
- Trégaro Y., Djaout F. (2011). Le prix du porc et de l'aliment dans les principales zones de production dans le monde : une nouvelle donne, Journées de la Recherche porcine, Ed. IFIP-INRA, 235-236.
- Office de l'Élevage (2008). L'avenir de l'engraissement des jeunes bovins en France, 74 pages.